



REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
L'EURE

ARRETE N° 2025 – 22 – CONC

**PORTANT DESIGNATION DES CORRECTEURS ET EXAMINATEUR DU JURY DE
REDACTEUR TERRITORIAL - SESSION 2025**

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;
- Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
- Vu le code des sports, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs, les arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;
- Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
- Vu l'arrêté n° 2024-51-CONC du 19 décembre 2024 portant ouverture du concours de rédacteur territorial - session 2025 ;
- Vu l'arrêté n° 2025-08-CONC du 3 avril 2025 portant admission à concourir aux épreuves du concours de rédacteur - session 2025 ;
- Vu l'arrêté n° 2025-21-CONC du 19 août 2025 portant désignation des membres du jury du concours de rédacteur - session 2025

Considérant qu'il convient de fixer la liste des correcteurs et examinateurs du concours de rédacteur territorial session 2025.

A R R E T E

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99
Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

ARTICLE 1 : La liste des correcteurs et examinateurs de la session 2025 du concours de rédacteur territorial est fixée conformément à l'état annexé au présent acte.

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet.

Fait à Evreux, le 19 août 2025

Le Président



Pascal LEHONGRE





REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ANNEXE A L'ARRETE N°2025-22 conc du 19 août 2025.
Portant désignation des correcteurs et examinateurs du concours de rédacteur territorial -
session 2025 pour les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Monsieur	Souahibou	AKINTOLA
Madame	Olga	BIDAULT
Madame	Elisabeth	BLOSSEVILLE
Monsieur	Antoine	BOURDIN
Monsieur	Guillaume	CARON
Monsieur	Jean-Luc	CARPENTIER
Madame	Alexandrine	CARRIE
Monsieur	Jacques	COURTECUISSÉ
Monsieur	Christian	DEBIEVE
Monsieur	Hervé	DE CORSON
Monsieur	Colin	DEGOUTTE
Madame	Annie	DEPRESLE
Madame	Eva	DEVILLIERS
Madame	Brigitte	DUBROCA-LAFITTE
Madame	Isabelle	DUONG
Monsieur	Dominique	ESPRIT
Monsieur	Bernard	FOUCAUD
Madame	Ombéline	FRENEL
Madame	Karine	GILAIN
Madame	Aurélie	GUYARD
Monsieur	Christophe	HARDY

Madame	Cécile	IASCI
Madame	Danielle	JEANNE
Madame	Isabelle	JOLLIVET-PEREZ
Monsieur	Laurent	KUGELMANN
Madame	Isabelle	LEBRASSEUR
Madame	Claire	LACAMPAGNE-CROCHET
Madame	Davina	NEUVILLE
Monsieur	Jérôme	PASCO
Monsieur	Franck	PERRAUDIN
Monsieur	Jean	PESQUEUX
Madame	Valérie	PETTIT
Monsieur	Thierry	PONCHELLE
Monsieur	Bruno	RAPATOUT
Madame	Pascale	RAVAUX
Madame	Juliette	RAZAC
Madame	Sonia	ROSSIGNOL
Monsieur	David	SIMONNET
Monsieur	Sid-Ahmed	SIRAT
Monsieur	Gérard	SOUCASSE
Monsieur	Alain	THIRION
Monsieur	Mathieu	TRAISNEL

Fait à Evreux, le 19 août 2025



Le Président

Pascal LEHONGRE



Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr